



## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

### COMMISSION DES FINANCES

#### Rapport sur le préavis n° 82/15

#### Arrêté d'imposition pour l'année 2016

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie les 5 et 8 octobre 2015 pour examiner l'arrêté d'imposition. Nous remercions M. François Bryand, Syndic et Municipal des finances, pour sa présence et ses explications lors de notre première séance.

La COFIN relève qu'elle a dû demander un nouvel envoi de l'arrêté d'imposition à tous les Conseillers. Celui comportait en effet plusieurs gros problèmes de forme. La COFIN s'étonne que de telles erreurs puissent apparaître dans un document d'une telle importance et que le Conseil d'Etat doit signer.

#### Situation financière actuelle

Les comptes 2014, arrêtés au 31 décembre 2014 et adoptés en juin dernier par notre Conseil, donnent la dernière photographie officielle de la situation financière de la Commune (voir le préavis 69/15 et le rapport de la COFIN). Celle-ci pouvait être qualifiée de bonne.

La situation a dès lors passablement changé la Commune étant maintenant au stade de devoir emprunter pour financer ses investissements et/ou son fonctionnement. Le montant total des emprunts à long terme est resté stable durant le 1<sup>er</sup> semestre. Il est ensuite passé de 16.5 millions au 30.6.15 à 22.5 millions au 30.9.15, soit une hausse de 6 millions sur le 3<sup>ème</sup> trimestre. Pendant cette même période, la trésorerie augmentait de 2.43 millions (0.84 million sur le compte courant BCV au 30.6.15 à 3.27 millions au 30.9.15), ce qui signifie que 3.57 millions ont été utilisés pour les factures courantes durant cette même période.

En d'autres termes, la hausse de la trésorerie de 2.43 millions, plus les 3.57 millions de dépenses faites au 3<sup>ème</sup> trimestre, correspondent à la hausse nette de 6 millions de la dette. La Municipalité a ainsi dans les faits :

- I) emprunté 7 millions en août à un taux moyen de 0.438%,
- II) remboursé un emprunt de 1 million au taux de 3.81% arrivant à échéance le 31.7.15,
- III) utilisé le solde de 6 millions comme indiqué ci-dessus.

Le but était de réduire notre coût de financement en remboursant l'emprunt mentionné plus haut et fort probablement en gardant le cash nécessaire pour rembourser les deux prêts de un million échéant en décembre. Dans le contexte de taux d'intérêts extrêmement bas, cette opération a tout son sens.

## **Ecarts au budget 2015**

Afin de présenter un budget en quasi équilibre, le Conseil avait amendé le préavis 64/14 pour environ 130'000.- de charges en moins. Lors de sa dernière séance le Conseil a également refusé de nouvelles dépenses non urgentes ou moins utiles pour un montant de 165'000.-

Selon la Municipalité les écarts seront faibles pour la grande majorité des postes ; toutefois, une certaine inquiétude provient des impôts sur le revenu et la fortune des personnes physiques, car à fin août les estimations à la baisse par rapport au budget tournent autour de 2'600'000.- !

Au vu de cet élément et malgré les efforts de la Municipalité et du Conseil pour contenir les charges, et même si « un miracle » est toujours possible, il apparaît peu probable que les comptes 2015 puissent finalement rester dans la cible du budget, soit un quasi équilibre.

## **Prévision pour le budget 2016**

Par rapport au présent préavis, le Syndic nous a communiqué quelques modifications ou précisions suivantes:

- la participation de la Commune à l'AVASAD sera de 95.00 (+8%),
- le montant pour la PNR sera finalement de 1'061'500.- et notre participation à la réforme policière cantonale de 383'300.-,
- l'augmentation prévue pour le primaire sera de 7.7% et de 7.2% pour le secondaire.

Par ailleurs, le tassement des recettes fiscales des personnes physiques évoqué ci-dessus nécessitera probablement de corriger à la baisse les montants prévus à cet effet au budget 2016. La présentation d'un budget équilibré apparaît d'ores et déjà comme une mission difficile, voire impossible. Le cas échéant, la COFIN veillera à ce que l'ampleur du déficit ne dépasse pas la limite de l'acceptable en présentant divers amendements idoines au Conseil.

## **Plan des investissements**

La Municipalité ajuste régulièrement le plan des investissements, ce qui amène à corriger le montant indiqué en page 4 du préavis pour 2016 à 8 millions. Les besoins en investissements de l'année en cours et de la suivante restent ainsi très élevés.

Au final, la COFIN rejoint la Municipalité dans sa volonté de ne pas modifier le taux d'imposition pour l'année 2016, mais il est clair que le signal « augmentation du taux ? » commence à s'allumer...

## **Conclusions**

Au vu des éléments contenus dans ce préavis soumis à votre examen, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil Communal de Prangins**

vu le préavis municipal No 82/15 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2016,

lu le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,

